

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 octobre 2019.

Le conseil municipal sollicite une subvention de 144 800 € HT au Département au titre de l'appel à projets pour des travaux de réhabilitation et transformation de logements, soit 80% du montant du projet HT, charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal sollicite une subvention de 9 100.00 € HT au Département au titre de l'appel à projets pour la création de 2 parkings à vélos, soit 80% du montant du projet HT, charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'intégration à l'actif de la commune du bien susmentionné dans la délibération, autorise Mr le Maire à transmettre à la trésorerie municipale tout certificat administratif et décisions relatives à la tenue de l'inventaire, et autorise Mr le Maire en concertation avec le trésorier à réaliser les opérations comptables nécessaires pour la mise à jour de l'actif de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine la décision modificative n° 4 et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de primes de fin d'année aux agents et précise que les crédits nécessaires à cette dépense figurent aux articles 6411 et 6413 du budget 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les ratios à 100% pour les 3 avancements de grades suivants, d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires et d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à l'aliénation par Logemloiret des 4 logements sis le Château 2-4-6 Place d'Havixbeck et 11 avenue de la Quiétude, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un bien rue Demersay par le biais de l'EPFLI.

Après avoir entendu ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte qu'un audit soit organisé pour la mise en sécurité du carrefour de la RD 2160 et des autres artères citées dans la délibération, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à hauteur de 622,23 € et pour l'année 2019, l'indemnité de conseil, calculée selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir le Cabinet AMO CLÉMENCET & WATTEZ, en tant que maître d'œuvre, pour un montant de 21 477,79 € HT, et autorise le Maire ou un adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.